COMMUNAUTE DE COMMUNES BLAYE

PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant programme local de l'Habitat

# RÉUNION PUBLIQUE

## Vers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

14.03.2023

Cittànova

# DÉROULÉ

1 Introduction : Le PADD ?

2 Synthèse du diagnostic

3 Co-construire une réponse

4 Nos prochaines étapes de travail

# 1

# Introduction : Le PADD ?

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Valant programme local de l'habitat

Mais qu'est-ce que c'est ?

# VOUS DISPOSEZ D'UN DOCUMENT DE PLANIFICATION INTERCOMMUNAL : LE PLUI-H !

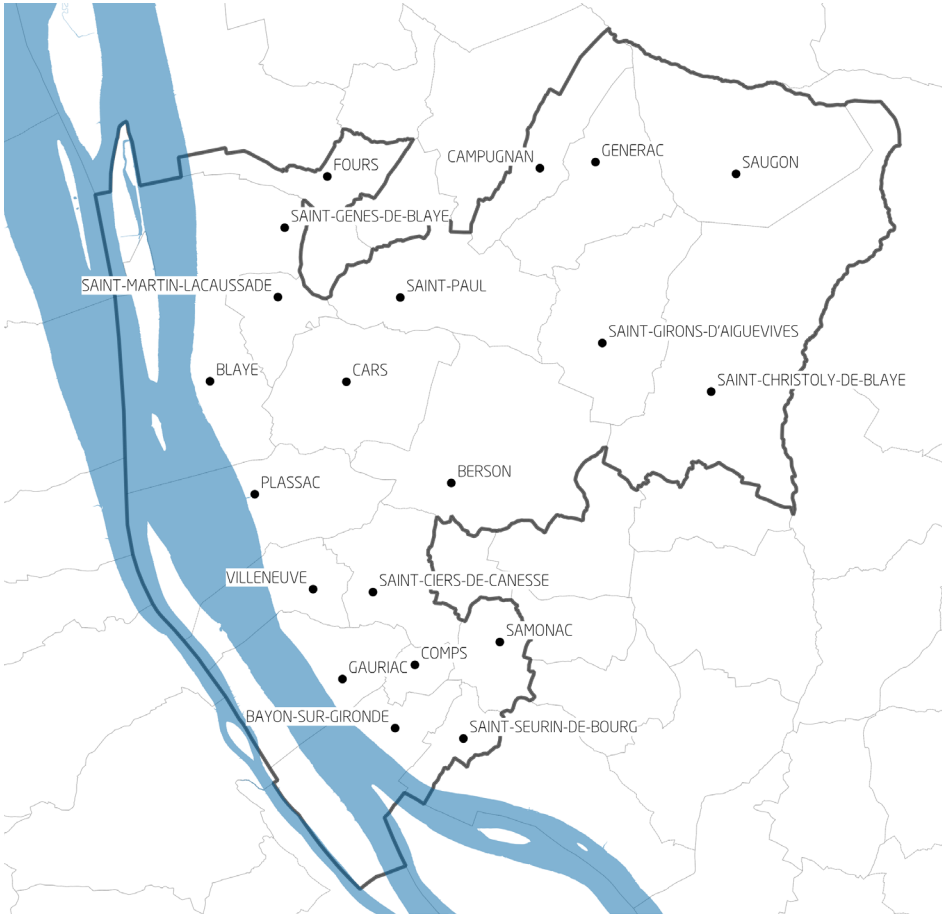


**P**lan

*Définir un projet*

**L**ocal

*Spécifique au territoire*

d'**U**rbanisme

*Pour anticiper l'arrivée de populations et organiser le territoire en conséquence*

**i**ntercommunal

*Sur l'ensemble des 20 communes de la Communauté de Communes de Blaye*

Valant programme local de l'**H**abitat

*Avec un outil spécifique dédié à l'habitat*

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Valant programme local de l'habitat

# LE PLUi-H SE COMPOSE DE DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS :

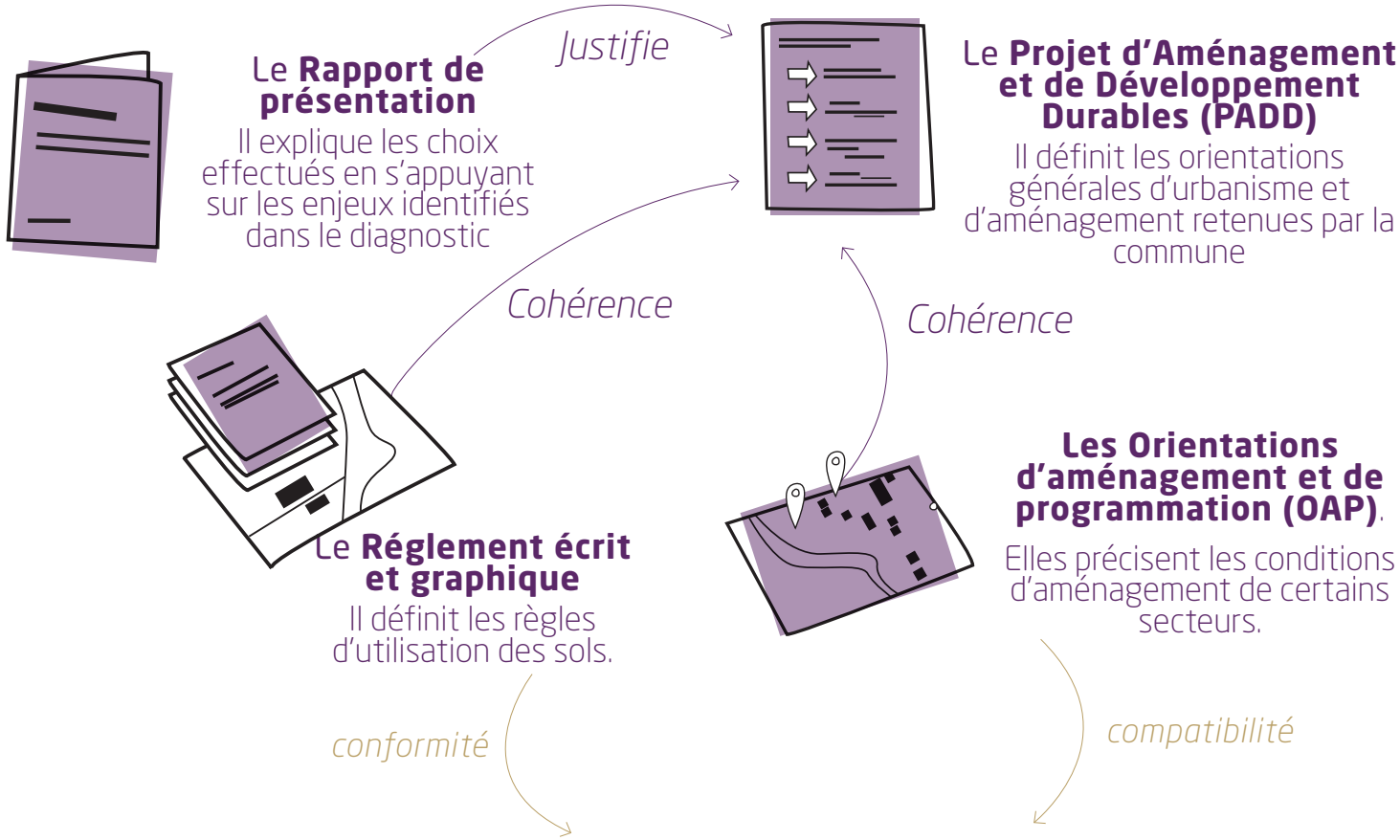


# Les permis de construire et déclaration de travaux

# 1. Introduction : Le PADD ?

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Valant programme local de l'habitat

## ET AUJOURD'HUI SUR LA CCB ?

| Printemps à l'été 2022 | Fin 2022 | 2023 | |
|---|---|---|---|
| 1 Observer le territoire | 2 Choisir un cap | 3 Définir des règles | 4 Valider le projet |

Diagnostic territorial

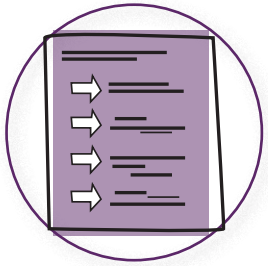

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*et le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) pour la partie H*

Règlement écrit
Plan de zonage
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Arrêt
Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
Enquête publique
Approbation

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Source : Cittànova

- C'est sur la base des orientations inscrites dans le PADD que vont être élaborés les différentes pièces réglementaires :

  > Le réglement : le réglement écrit et les documents graphiques

  > Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

  > Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

# 1. Introduction : Le PADD ?

## Un cadre législatif et réglementaire à respecter

- Prise en compte des normes supérieures et politiques supra-communales

- Le PLUi-h doit être compatible avec le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire approuvé en 2020

- La loi ALUR renforce le rôle du SCoT comme document «intégrateur» des documents qui lui sont supérieurs.

Des lois : Loi Grenelle, Loi ALUR, Loi Littoral, Loi ELAN, Loi Climat et résilience (décret à venir)

Des documents :

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 du Bassin Adour-Garonne
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Estuaire de la Gironde et milieux associés et Nappes profondes de Gironde
-SRADDET Nouvelle-Aquitaine approuvé en 2020
- PCAET de la CCB 2020...
- Plan de Prévention des Risques (PPRi Adour-Garonne par exemple)

↓

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire approuvé en 2020

↓

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet habitat (PLUi-h)

2

# Le projet d'Aménagement et de Développement Durables

# 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Un PADD issu de nombreux moments partagés

**Ateliers scénario de développement et orientations**
20 juin 2022

**Hiérarchisation des enjeux**
4 juillet 2022

**Atelier groupements bâtis**
11 juillet 2022

**COPIL SCENARIO**
12 septembre 2022

**Bus Tour**
13 septembre 2022

**1ère réunion de travail sur le PADD**
3 octobre 2022

**Réunion publique participative**
18 octobre 2022

**3ème réunion de travail sur le PADD**
21 novembre 2022

**Débats sur les premiers éléments de PADD**
mars 2023

**4ème réunion de travail sur le PADD**
5 décembre 2022

**Échange avec les PPA**
14 novembre 2022

**2ème réunion de travail sur le PADD**
7 novembre 2022

... et du verbatim local issu de nos discussions entre deux !

# 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Quelle forme prend le document ?

UN PROJET GLOBAL

Décomposé en → 3 AXES indissociables

Déclinés en → 12 OBJECTIFS

Traduits en → 31 ORIENTATIONS PUIS UNE CENTAINE D'ACTIONS

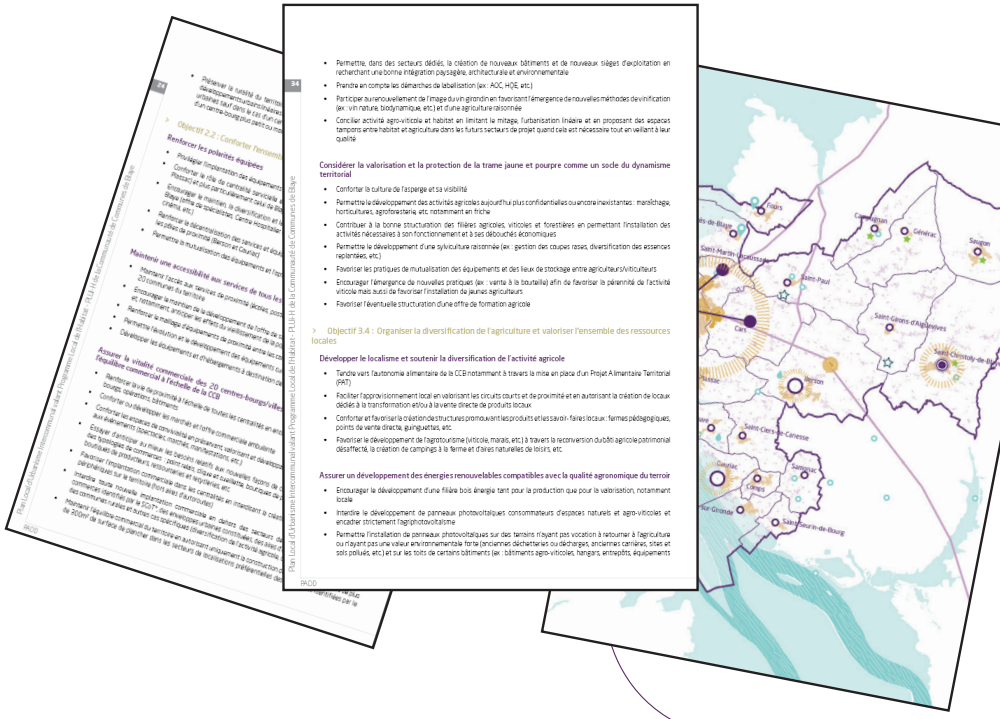

1 carte résumant chaque axe

## 3 axes de travail indissociables

Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

# AXE 1

## Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes.

OBJECTIF 1.1 :
Conforter un territoire accueillant

OBJECTIF 1.2 :
Offrir un parc de logements et hébergements inclusif et qualitatif

OBJECTIF 1.3 :
Proposer un espace habité attrayant

OBJECTIF 1.4 :
Développer toutes les formes de mobilité

## AXE 1 > Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

### > Objectif 1.1 : Conforter un territoire accueillant

- Permettre à la CCB d'accueillir environ 2 800/2 900 habitants supplémentaires à horizon 2035 soit un taux de variation annuelle d'environ 0.85% par an en proposant un territoire plus qu'attractif ; accueillant

### >Objectif 1.2 : Offrir un parc de logements et hébergements inclusif et qualitatif

- Proposer une offre de logements pour tous·tes inclusive et solidaire
- Offrir un parc habité diversifié sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un parcours résidentiel complet et adapté à tous les moments de la vie

### > Objectif 1.3 : Proposer un espace habité attrayant

- Concevoir un cadre de vie désirable, innovant et propre à la Haute-Gironde
- Conforter, améliorer et renouveler le parc habité
- Privilégier des espaces urbain conviviaux et résiliant face au réchauffement climatique

### > Objectif 1.4 : Développer toutes les formes de mobilité

- Proposer des solutions alternatives à l'autosolisme afin de fluidifier le trafic et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Assurer des liaisons infra et extra territoriales efficaces afin de lutter contre l'isolement
- Renforcer les modes de déplacements actifs et décarbonés

# AXE 1 > Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

## > Objectif 1.1 : Conforter un territoire accueillant

› ex : " Permettre à la CCB d'accueillir environ 2 800/2 900 habitants supplémentaires à horizon 2035 soit un taux de variation annuelle d'environ 0.85% par an en proposant un territoire plus qu'attractif, accueillant "

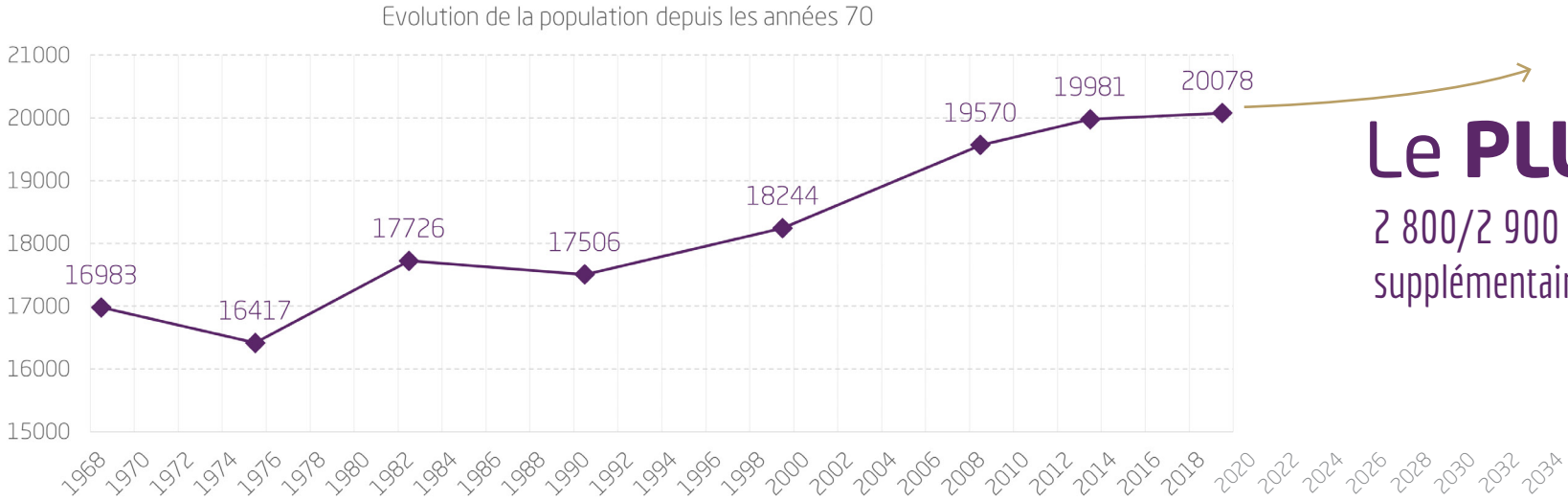


*- Séries historiques sur la population - Source : INSEE, 2019*

Le **PLUi-H**
2 800/2 900 habitants supplémentaires d'ici 2035

*Réunion publique du 14 mars 2023*

" Un territoire attractif pour les néoruraux"

Le nombre d'habitants a *fortement* augmenté

Le prix du foncier comme motif d'attractivité avant le cadre de vie et la présence de services

Ce qui ressort de la dernière réunion publique

"Exode urbain en cause" de l'augmentation importante de population

## AXE 1 > Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

### > Objectif 1.2 : Offrir un parc de logements et hébergements inclusif et qualitatif

› ex : " Proposer une densification douce qui soit respectueuse de la qualité du cadre de vie (tissus urbains et logements) tout en répondant à la pression foncière et envisager la mise en place d'un permis de diviser "

**Différentes manières de rendre les espaces urbains plus denses, sans dénaturer l'existant**

Blaye

Blaye

Saint-Christoly-de-Blaye

La division parcellaire a été peu évoquée dans les réponses… la volonté d'avoir de grands terrains non plus

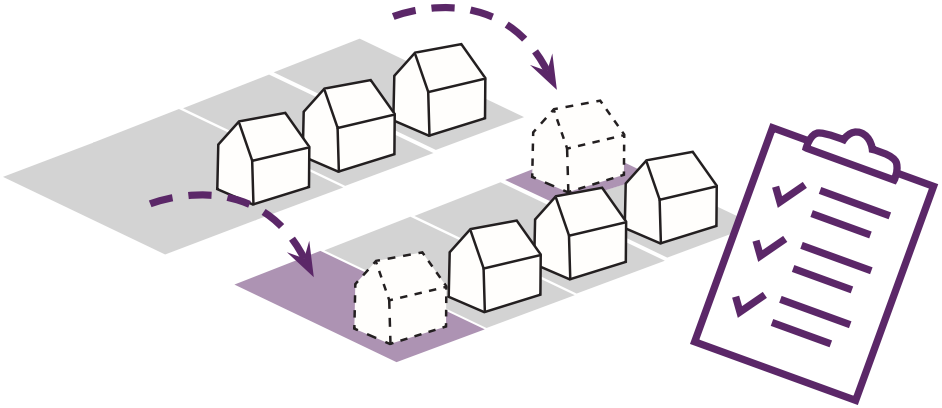

Le réglement écrit du PLUi permettra d'encadrer les divisions parcellaires et le permis de diviser la division de logements

## AXE 1 > Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

> Objectif 1.3 : Proposer un espace habité attrayant

> ex : " S'engager à conserver des composantes naturelles et des espaces perméables dans les futures opérations d'urbanisation, notamment en densification "

### Le zonage du PLUi-H permet de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers garant de la qualité du cadre de vie habité

- **> Urbaines**
- **> Agricoles**
- **> A Urbaniser**
- **> Naturelles et Forestières**

+ les prescriptions graphiques

Végétalisation des espaces publics : lutte contre les ICU "parcours végétaux" "'aire de jeux et de santé"

La végétalisation afin d'absorber la pollution et rafraîchir l'air

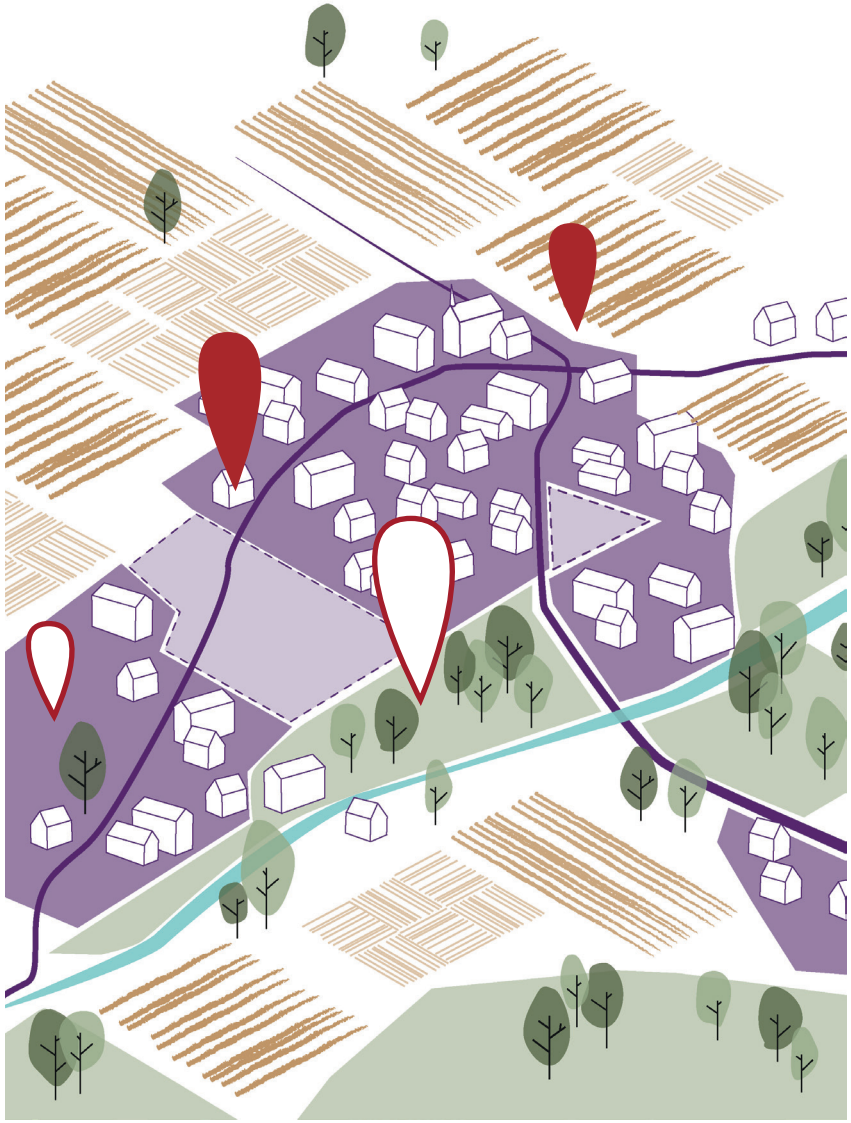

## AXE 1 > Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

### > Objectif 1.4 : Développer toutes les formes de mobilité

> ex : " Réfléchir systématiquement aux opportunités de connexions des futurs secteurs de projet aux espaces urbanisées et/ou équipés existants "

## Différentes manières de se connecter, adaptées aux communes rurales

Le développement d'aire de covoiturages

Plus de stationnement vélos
Plus de bornes électriques

"Des pistes cyclables qui relient tous les territoires"

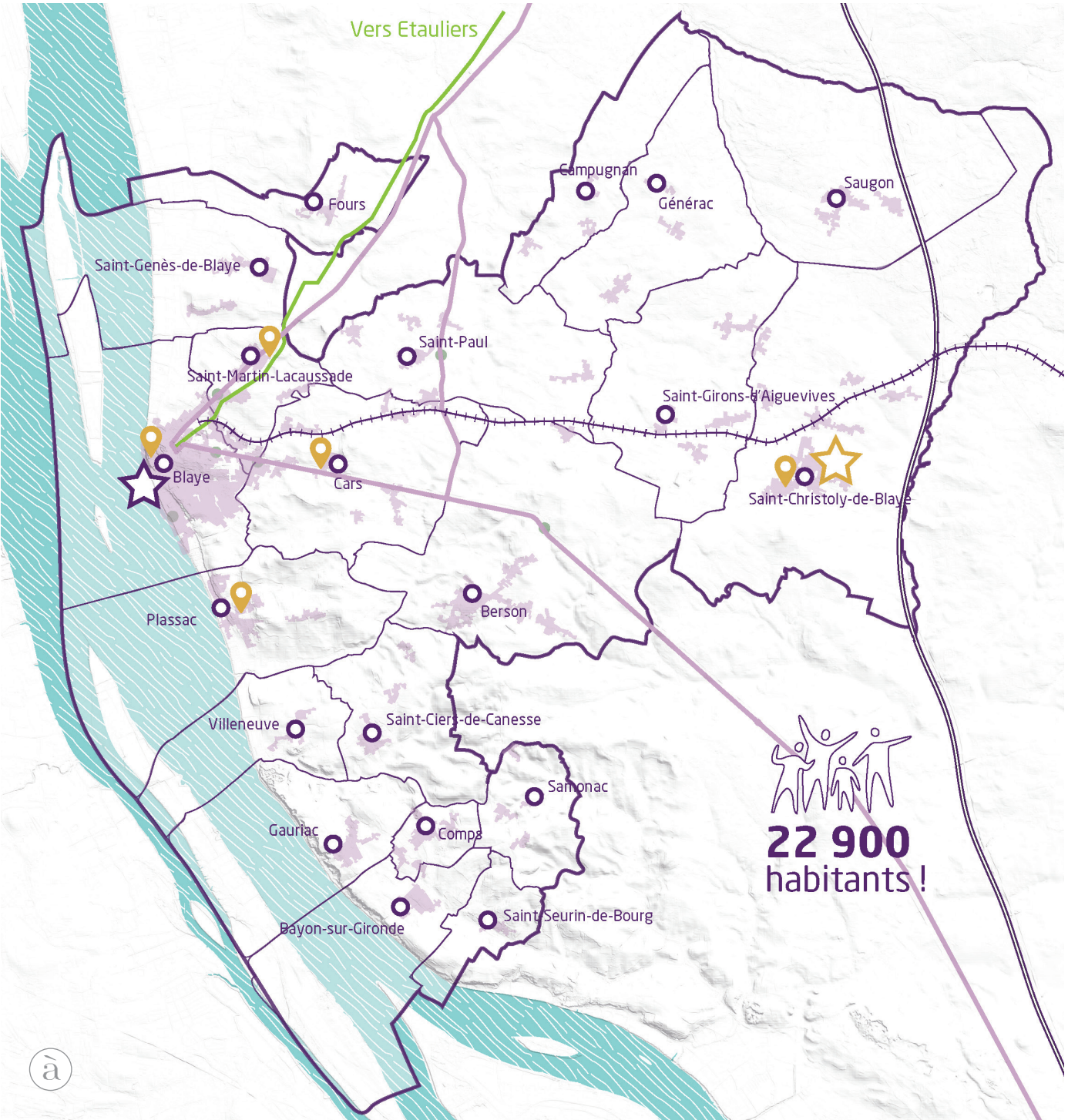


# AXE 1

## Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

**AXE 1** > Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous·tes

Objectif 1.1 : Conforter un territoire accueillant

Permettre à la CCB d'accueillir environ 2 800/2 900 habitants supplémentaires à horizon 2035 soit un taux de variation annuelle d'environ 0.85% par an en proposant un territoire plus qu'attractif ; accueillant

**Environ 22 900 habitants en 2035 sur le Blayais**

Objectif 1.2 : Offrir un parc de logements et hébergements inclusif et qualitatif

Proposer une offre de logements pour tous·tes inclusive et solidaire

**Une part de logements locatifs sociaux prévus à l'échelle CCB**

Offrir un parc habité diversifié sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un parcours résidentiel complet et adapté à tous les moments de la vie

**Exemple du campus des métiers, une population particulière à loger - des typologies de logement à adapter**

**Développer une offre adaptée en hébergements et en logements afin de repondre à tous les niveaux d'autonomie des personnes âgées tout en facilitant le maintien à domicile des personnes âgées par une offre differenciée de logements dans les centres equipes (superficie, localisation, etc.) : exemple de Saint-Christoly de Blaye**

Conforter, améliorer et renouveler le parc habité

**Les enveloppes urbaines, où devront être créés une part minimum de nouveaux logements** *(la création de logements comprend le renouvellement urbain et la monopolisation des logements vacants, ainsi que la construction de nouveaux logements)*

Objectif 1.3 : Proposer un espace habité attrayant

Concevoir un cadre de vie désirable, innovant et propre à la Haute-Gironde

**Redonner à l'habitat dégradé et vétuste de centre-bourg et des tissus anciens une vitalité et un attrait par des opérations de rénovation, de réhabilitation, démolition/reconstruction, de remise sur le marché de logements vacants**

**Périmètres de revitalisation de territoire et d'opération programmée d'amélioration de l'habitat**

Privilégier des espaces urbain conviviaux et résiliant face au réchauffement climatique

**L'estuaire, un des vecteur de biodiversité et de qualité paysagère**

Objectif 1.4 : Développer toutes les formes de mobilité

Proposer des solutions alternatives à l'autosolisme afin de fluidifier le trafic et réduire les émissions de gaz à effet de serre

**Voie ferrée existante**

Assurer des liaisons infra et extra territoriales efficaces afin de lutter contre l'isolement

**Autoroute, une intention de desserte de Saint-Christoly-de-Blaye**

**Routes nationales existantes**

Renforcer les modes de déplacements actifs et décarbonés

**Voie verte existante Etauliers Blaye**

# AXE 2

## Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

OBJECTIF 2.1 :
Structurer un développement équilibré et adapté à chaque commune

OBJECTIF 2.2 :
Conforter l'ensemble des centralités garantes de la vie de proximité

OBJECTIF 2.3 :
Proposer un territoire aux multiples forces économiques s'appuyant sur toutes les forces vives

OBJECTIF 2.4 :
Garantir un accueil durable et adapté

## AXE 2 > Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

### > Objectif 2.1 : Structurer un développement équilibré et adapté à chaque commune

- Donner à chacune des 20 communes un rôle et une place proportionnés dans le développement territorial de la CCB
- Conforter une ruralité préservée et accueillante, vectrice d'attractivité

### > Objectif 2.2 : Conforter l'ensemble des centralités garantes de la vie de proximité

- Renforcer les polarités équipées
- Maintenir une accessibilité aux services de tous les jours sur l'ensemble du territoire
- Assurer la vitalité commerciale des 20 centres-bourgs/villes en portant une attention particulière à l'équilibre commercial à l'échelle de la CCB

### > Objectif 2.3 : Proposer un territoire aux multiples forces économiques s'appuyant sur toutes les forces vives

- Conforter le secteur de services sur le territoire
- Développer une offre foncière et immobilière attractive, qualitative et adaptée à tous les types d'entreprises et commerces
- Valoriser le maillage dense d'entreprises présentes sur l'ensemble du territoire

### > Objectif 2.4 : Garantir un accueil durable et adapté

- Proposer un urbanisme résilient face aux risques et nuisances
- Considérer la ressource en eau comme un patrimoine commun à tous·tes
- Concilier attractivité démographique et maîtrise locale des déchets

## AXE 2 > Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

### > Objectif 2.1 : Structurer un développement équilibré et adapté à chaque commune

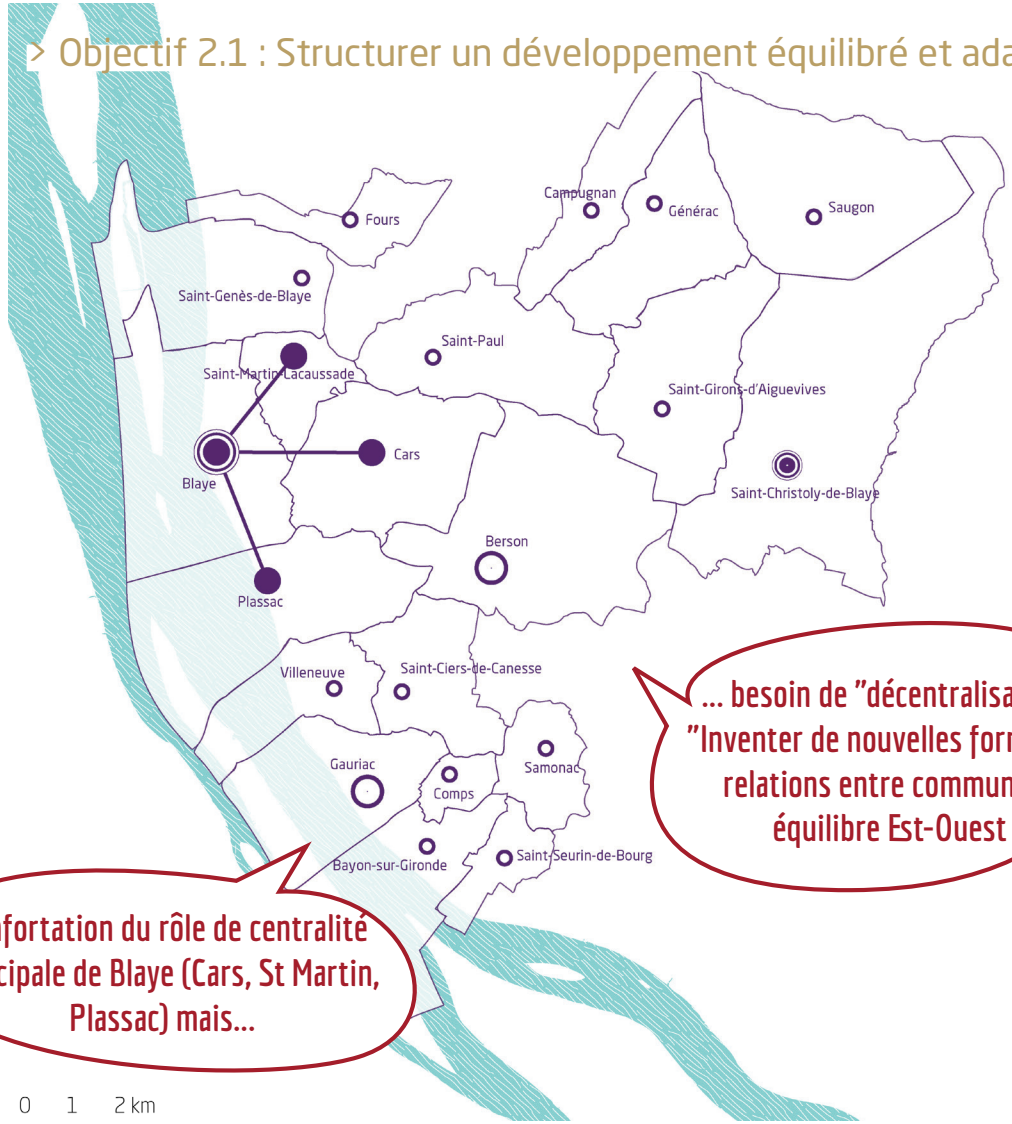


Confortation du rôle de centralité principale de Blaye (Cars, St Martin, Plassac) mais...

... besoin de "décentralisation" "Inventer de nouvelles formes de relations entre communes" équilibre Est-Ouest

> ex : " Conforter l'armature territoriale de la CCB dans laquelle chaque commune participe à la production de logements, notamment via la construction de nouveaux logements

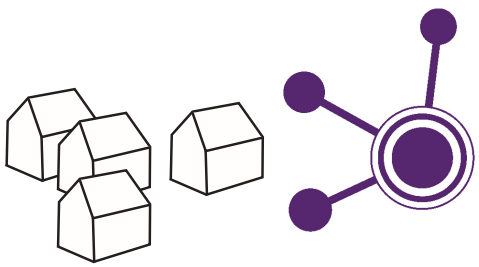

**Pôle principal**
> Blaye
> Cars
> Saint-Martin-Lacaussade
> Plassac

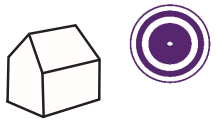

**Pôle d'appui**
> Saint-Christoly-de Blaye

**Pôles de proximité**
>Berson
>Gauriac

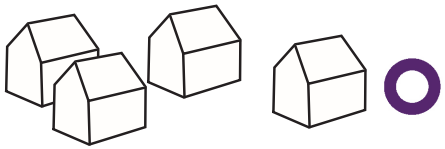

**Communes rurales**

*Armature définie dans le SCoT de la Haute Gironde (2020) Blaye-Estuaire pour la CCB - Mise en forme Cittànova*

## AXE 2 > Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

### > Objectif 2.2 : Conforter l'ensemble des centralités garantes de la vie de proximité

› ex : " Favoriser l'implantation commerciale dans les centralités en limitant la création de nouvelles zones commerciales périphériques sur le territoire (hors aires d'autoroutes) "

Types de services en 2035 : multiservices et lieux associatifs

## AXE 2 > Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

> Objectif 2.3 : Proposer un territoire aux multiples forces économiques s'appuyant sur toutes les forces vives

› ex : " Encourager la mixité fonctionnelle des centres-bourgs et de certains tissus résidentiels en autorisant les activités, notamment tertiaires, compatibles avec l'habitat "

### Le zonage du PLUi-H permet d'identifier différents sous-secteurs, et de favoriser le dynamisme des centres-bourgs

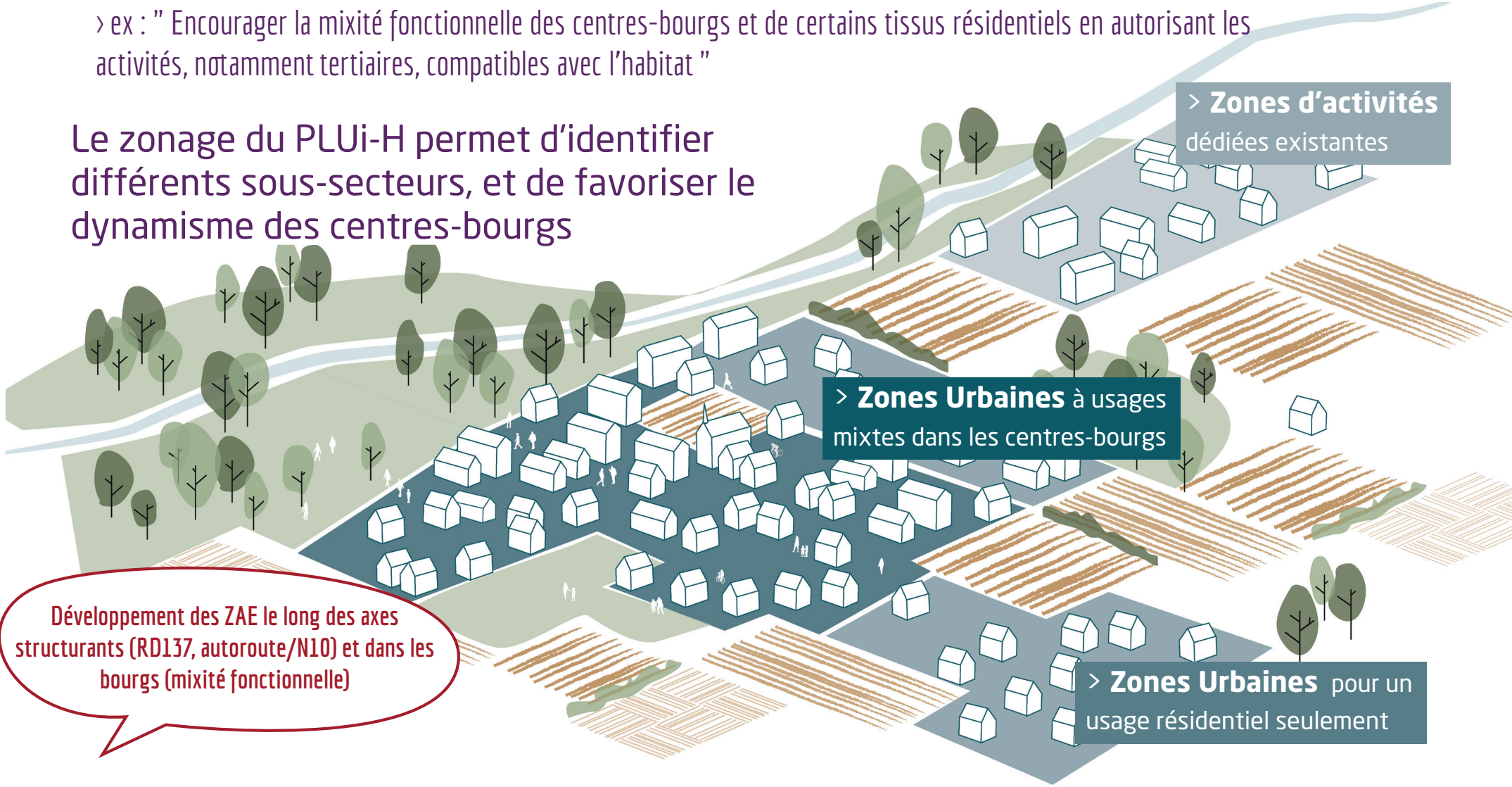

## AXE 2 > Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

### > Objectif 2.4 : Garantir un accueil durable et adapté

› ex : " Prendre en compte la capacité d'adduction du réseau d'eau potable, majoritairement ancien, lors du choix des secteurs de projet (diagnostic réseau) ainsi que la disponibilité de la ressource "

La méthode de définition des secteurs de projet :

**1.** Les élus identifient les zones stratégiques pour leurs communes

**2.** Les zones sont étudiées par les spécialistes de différents domaines dont les syndicats des eaux

**3.** Les zones sont sélectionnées en fonction du résultat des études menées

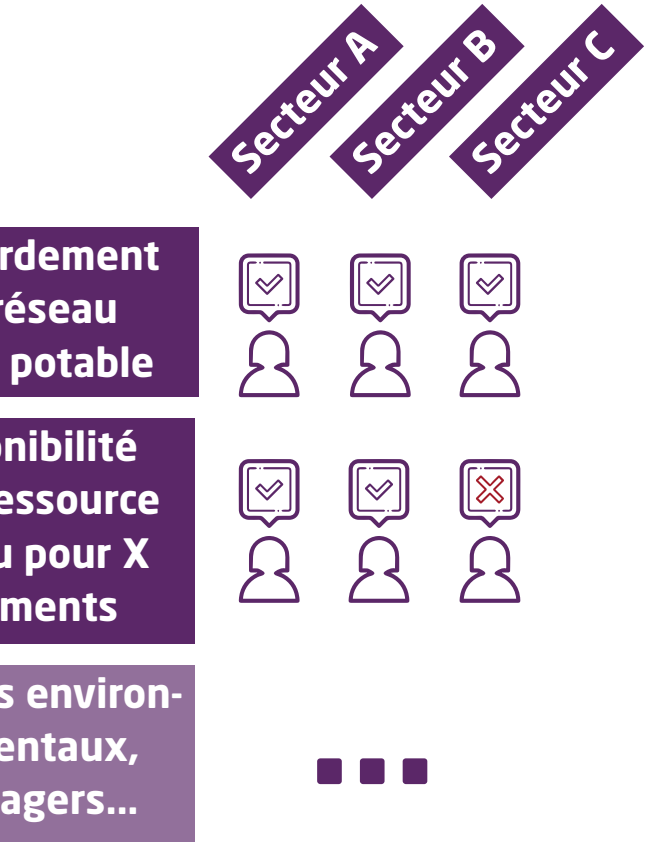


Perméabilité des sols

Amélioration de la performance des réseaux d'eau

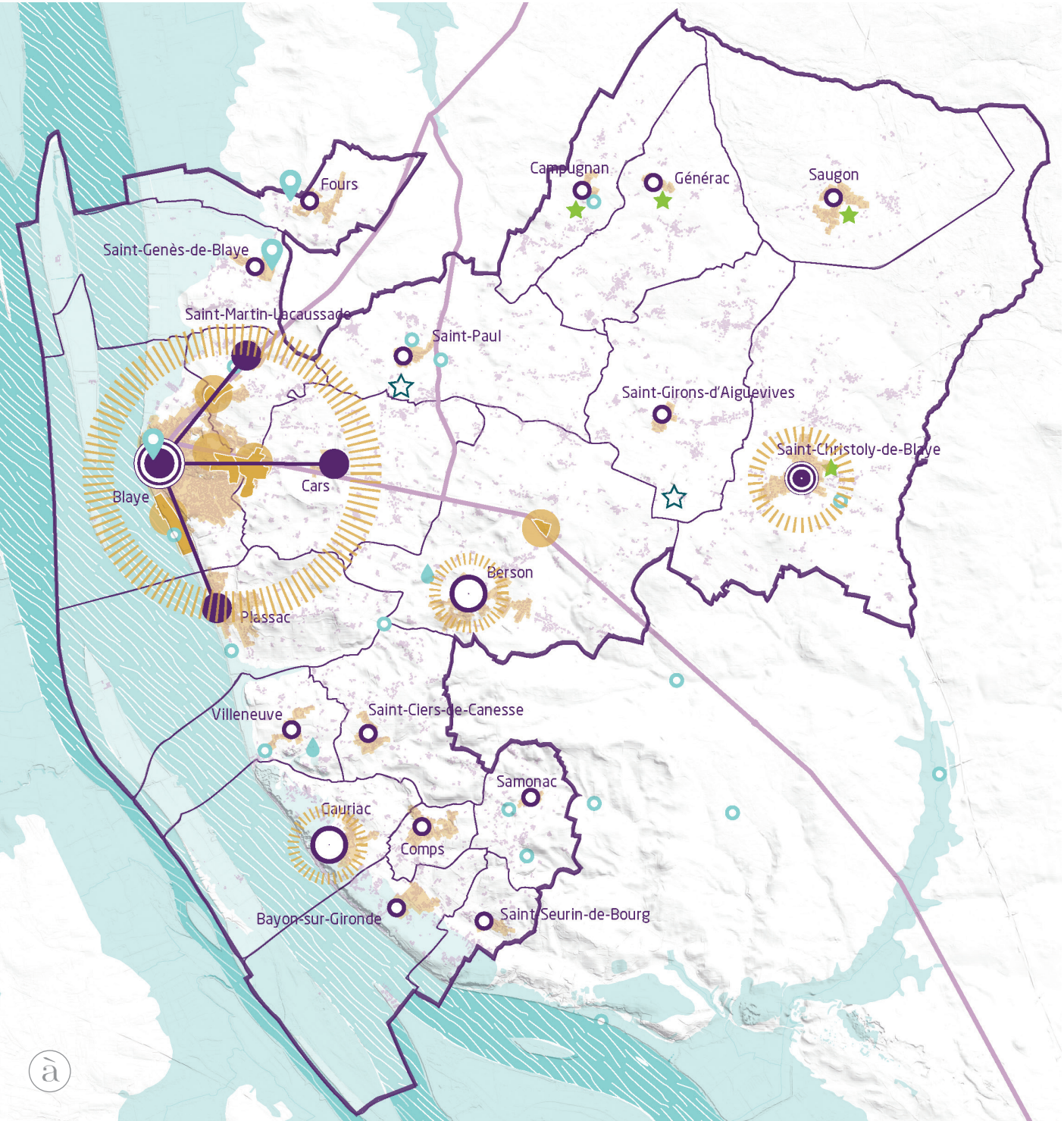


# AXE 2

## Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

**AXE 2** > Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes

Objectif 2.1 : Structurer un développement équilibré et adapté à chaque commune

Donner à chacune des 20 communes un rôle et une place proportionnés dans le développement territorial de la CCB

- Armature territoriale du SCoT
- Pôle principal
- Pôle d'appui
- Pôles secondaires
- Communes rurales

Conforter une ruralité préservée et accueillante, vectrice d'attractivité

- Mitage historique sur le territoire à limiter

Objectif 2.2 : Conforter l'ensemble des centralités garantes de la vie de proximité

Renforcer les polarités équipées

- Pôles privilégiés pour les développements d'équipements et services

Maintenir une accessibilité aux services de tous les jours sur l'ensemble du territoire

- Une école dans chaque commune à conserver
- Assurer la vitalité commerciale des 20 centres-bourgs/villes en portant une attention particulière à l'équilibre commercial à l'échelle de la CCB

Objectif 2.3 : Proposer un territoire aux multiples forces économiques s'appuyant sur toutes les forces vives

Conforter le secteur de services sur le territoire

- Centres-bourgs à conforter en termes d'offres en équipements et services

Développer une offre foncière et immobilière attractive, qualitative et adaptée à tous les types d'entreprises

- Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes sur le territoire

Valoriser le maillage dense d'entreprises présentes sur l'ensemble du territoire

Objectif 2.4 : Garantir un accueil durable et adapté

Proposer un urbanisme résilient face aux risques et nuisances

- Périmètre de protection des risques naturels
- Communes en Loi littoral
- Communes forestières

Considérer la ressource en eau comme un patrimoine commun à tous·tes

- Respecter les périmètres liés aux captages d'eau potable (Berson et Villeneuve) et prendre en compte la capacité d'adduction du réseau d'eau potable, majoritairement ancien, lors du choix des secteurs de projet ainsi que la disponibilité de la ressource
- Stations d'Epuration : une capacité compatible à l'accueil d'une nouvelle population

Concilier attractivité démographique et maîtrise locale des déchets

- Pôle de recyclage de Saint-Paul, centre de transfert de Saint-Girons-d'Aiguevive et ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Girons-d'Aiguevive à réhabiliter et développer

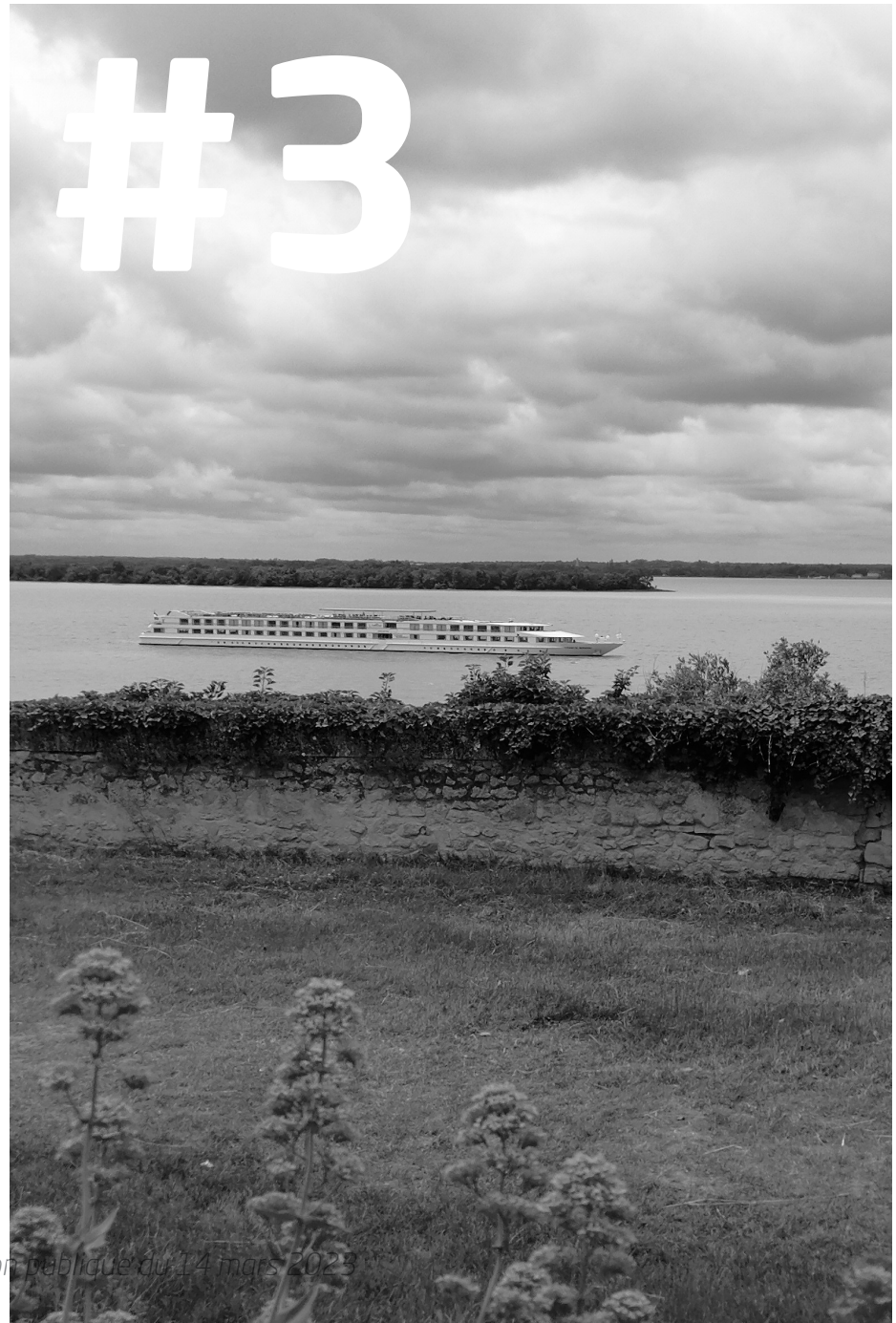


# AXE 3

## Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

OBJECTIF 3.1 :
Garantir la protection de la richesse écologique et environnementale du territoire

OBJECTIF 3.2 :
Faire de l'identité rurale, viticole et environnementale du territoire un motif d'attractivité

OBJECTIF 3.3 :
Garantir les conditions pour une agro-viticulture dynamique et résiliente

OBJECTIF 3.4 :
Organiser la diversification de l'agriculture et valoriser l'ensemble des ressources locales

## AXE 3 > Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

### > Objectif 3.1 : Garantir la protection de la richesse écologique et environnementale du territoire

- Maintenir le caractère exceptionnel du patrimoine écologique de la CCB en assurant la qualité des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques
- Assurer la préservation et la qualité de toutes les composantes des écosystèmes «bleus»
- Protéger, révéler et valoriser les écosystèmes «vert»

### > Objectif 3.2 : Faire de l'identité rurale, viticole et environnementale du territoire un motif d'attractivité

- Révéler les diversités paysagères de la CCB
- Proposer un tourisme lent «slow tourisme» et de nature valorisant et respectant les milieux
- Valoriser tous les patrimoines du territoire
- Faire du territoire une destination touristique à part entière

### > Objectif 3.3 : Garantir les conditions pour une agro-viticulture dynamique et résiliente

- Valoriser un terroir respecté et respectueux
- Considérer la valorisation et la protection de la trame jaune (agriculture) et pourpre (viticulture) comme un socle du dynamisme territorial

### > Objectif 3.4 : Organiser la diversification de l'agriculture et valoriser l'ensemble des ressources locales

- Développer le localisme et soutenir la diversification de l'activité agricole
- Assurer un développement des énergies renouvelables compatibles avec la qualité agronomique et paysagère du terroir

## AXE 3 > Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

### > Objectif 3.1 : Garantir la protection de la richesse écologique et environnementale du territoire

#### › limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels en limitant les extensions urbaines

Le code de l'urbanisme impose :

**1.** De faire le compte de toute la surface naturelle, agricole et forestière qui a été consommée par l'urbanisation les 10 dernières années et la réduire pour les 10 prochaines années

Le SCoT de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire prescrit :

**2.** Une division par 2 de la consommation d'espaces observée par le passé à l'échelle des deux communautés de communes

La loi Climat & Résilience indique :

**3.** Un horizon "ZAN" : Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 avec un premier objectif vers lequel il faut tendre entre 2021 et 2031 : division par 2 de la consommation d'espaces observées entre 2011 et 2021

Protection de l'environnement : "moins d'artificialisation des sols"

## AXE 3 > Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

> Objectif 3.2 : Faire de l'identité rurale, viticole et environnementale du territoire un motif d'attractivité

› ex : " Valoriser le patrimoine local en permettant le développement de gîtes et autres modes d'hébergement notamment via le changement de destination et la diversification de l'activité agricole par exemple "

Aménager des espaces de promenades et lieux de rencontres non impactants autour de certains sites naturels et protéger et laisser intact d'autres sites

Le terroir agroviticole et la ruralité et ses paysages comme facteurs d'identités

Le développement de tous les hébergements touristiques souhaités et plus particulièrement "les insolites"

Préservation des petites exploitations traditionnelles

Préserver un oenotourisme respectueux de la biodiversité

## AXE 3 > Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

### > Objectif 3.3 : Garantir les conditions pour une agro-viticulture dynamique et résiliente

› ex : " Tendre vers l'autonomie alimentaire de la CCB notamment à travers la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), et favoriser l'émergence d'une agriculture nourricière et tout projet d'éco tiers lieu à l'image du projet «Saquary» à Plassac, ferme urbaine, micro ferme, etc..."

"Soutenir l'agriculture nourricière et bio"

"Agriculture qui vise à l'autonomie alimentaire en bio"

Diversification de l'agriculture Développement du maraîchage

"Aider des jeunes agriculteurs à s'implanter en exploitation bio"

## AXE 3 > Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

### > Objectif 3.4 : Organiser la diversification de l'agriculture et valoriser l'ensemble des ressources locales

› ex : " Encadrer le développement de panneaux photovoltaïques consommateurs d'espaces naturels et agro viticoles et encadrer strictement l'agriphotovoltaïsme et le vitiphotovoltaïsme "

**De premières pistes de réflexion** dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), une carte des contraintes pour l'implantation de photovoltaïque a été proposée, une base de travail pour le PLUi-H

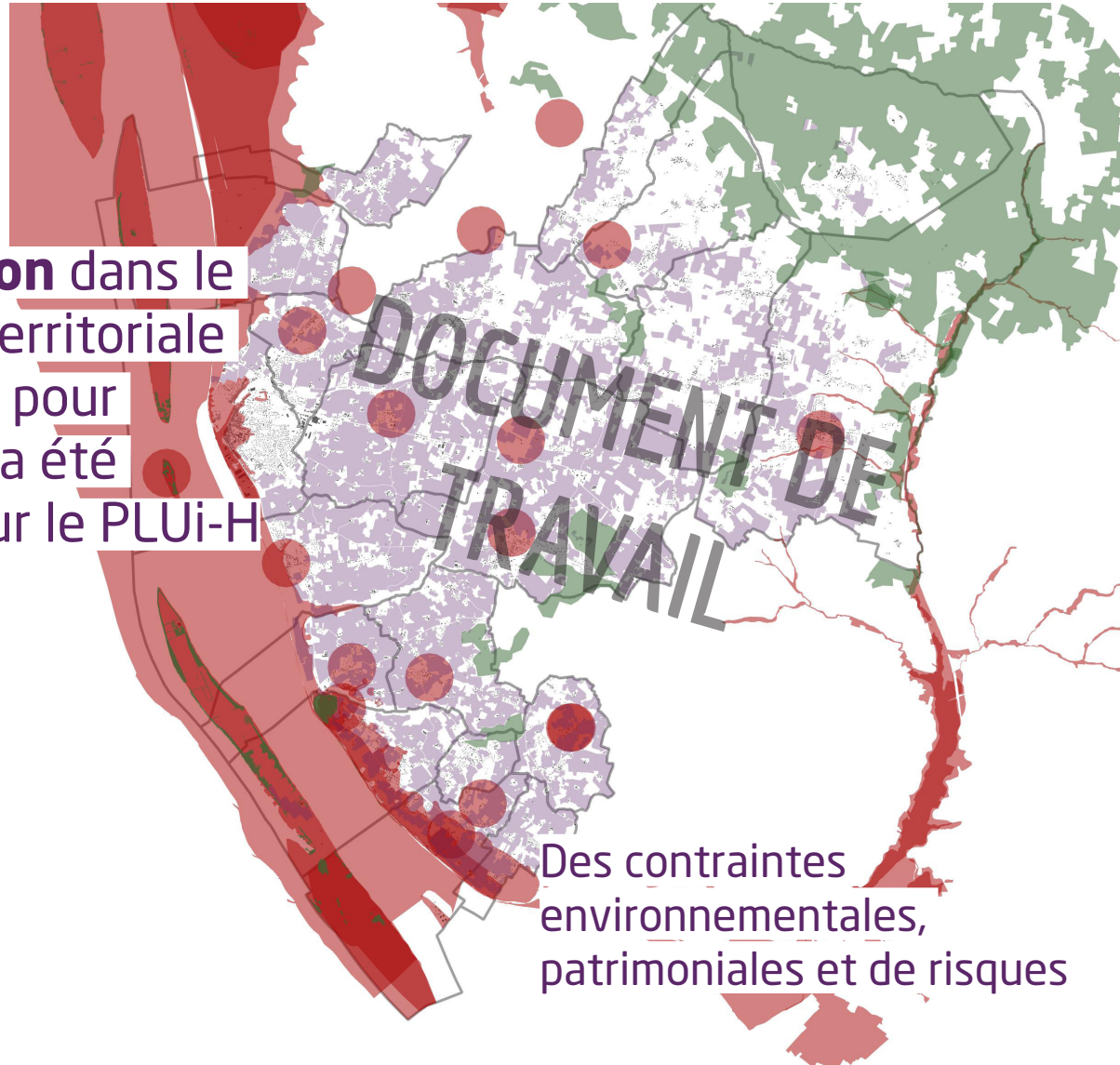


Importance de l'insertion paysagère des dispostifs ENR
Enjeu de préservation des terrains agricoles

Préférer le photovoltaïque sur sites dégradés et certaines toitures à l'éolien

Des contraintes environnementales, patrimoniales et de risques

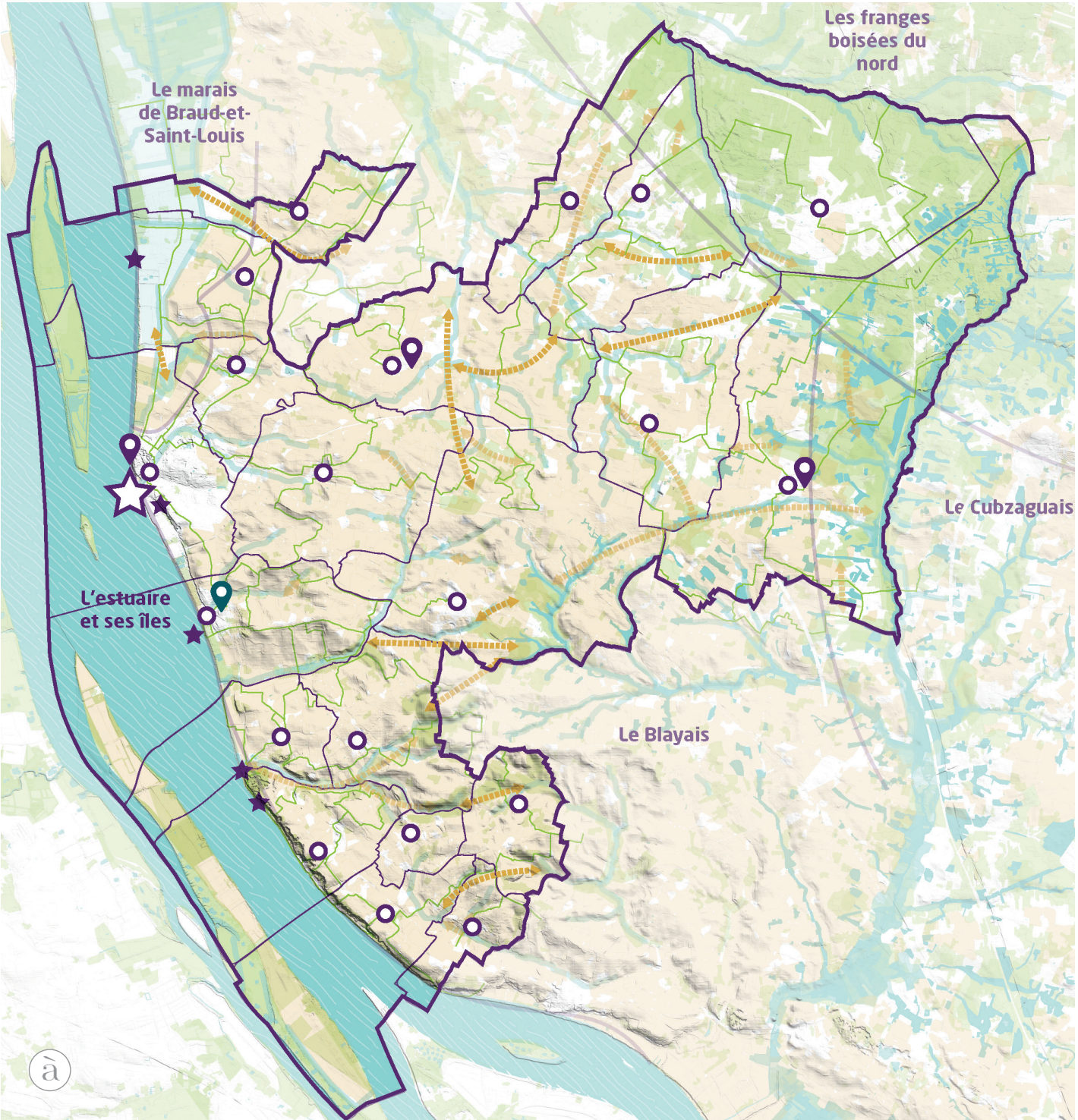


# AXE 3

## Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité

**AXE 3** > Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique

Objectif 3.1 : Garantir la protection de la richesse écologique et environnementale du territoire

Maintenir le caractère exceptionnel du patrimoine écologique de la CCB en assurant la qualité des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques

- Enjeux de la Trame verte et Bleue
- Continuités à restaurer
- Continuités à renforcer

Assurer la préservation et la qualité de toutes les composantes des écosystèmes «bleus»

- Trame bleue

Objectif 3.2 : Faire de l'identité rurale, viticole et environnementale du territoire un motif d'attractivité

Révéler les diversités paysagères de la CCB

- Entités paysagères

Proposer un tourisme lent «slow tourisme» et de nature valorisant et respectant les milieux

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Valoriser tous les patrimoines du territoire

- Verrou de l'Estuaire classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Les ports le long sur l'Estuaire

Faire du territoire une destination touristique à part entière

- Aires de camping car

Objectif 3.3 : Garantir les conditions pour une agro-viticulture dynamique et résiliente

Valoriser un terroir respecté et respectueux

- Espace Saquary valorisant l'économie circulaire

Considérer la valorisation et la protection de la trame jaune (agriculture) et pourpre (viticulture) comme un socle du dynamisme territorial

- Trame pourpre et jaune

Objectif 3.4 : Organiser la diversification de l'agriculture et valoriser l'ensemble des ressources locales

Développer le localisme et soutenir la diversification de l'activité agricole

- Périmètre d'un potentiel Plan Alimentaire Territorial

Assurer un développement des énergies renouvelables compatibles avec la qualité agronomique et paysagère du terroir

- Une trame verte attestant un potentiel pour la filière bois, mais à préserver des projets consommateurs d'espaces

3

# Participer à la suite de la démarche

## Les prochains événements

### Début d'année 2023 : Validation du PADD

Réunion publique du 14/03 et réunions des élus pour une 1ère validation du PADD

### Printemps 2023 : Élaboration du règlement

Le règlement écrit et le règlement graphique (zonage)

### Eté 2023 : Prochaine réunion publique participative

Concertation pour la réalisation du règlement

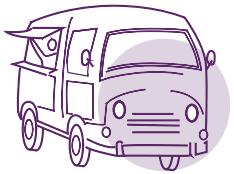

### Septembre 2023 : Passage de l'estafette du PLUi-H

Sur les marchés de vos communes

# 3. Participer à la suite de la démarche

## La plateforme collaborative

### 1. Inscription

- Avec le lien suivant : ici.realta-inno.fr/concertation/inscription/ccbcarteparticipative
- Ou en scannant ce QR code :
- Vous arrivez ici :

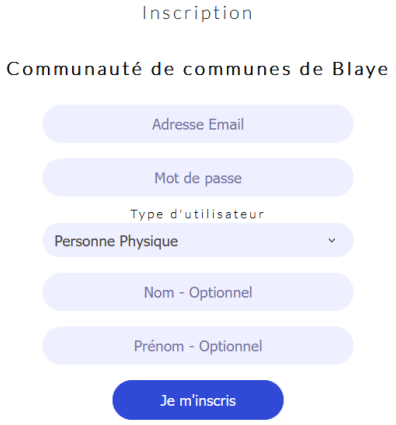


1. Je saisis mon adresse mail
2. Je choisis mon mot de passe
3. Je saisis mon nom et mon prénom
4. Je clique ici !

# 3. Participer à la suite de la démarche

## La plateforme collaborative

### 2. Participer

1. Je clique sur l'icône «Contribuer aux inventaires»
2. Puis sur l'une des tâches qui vous sont proposées

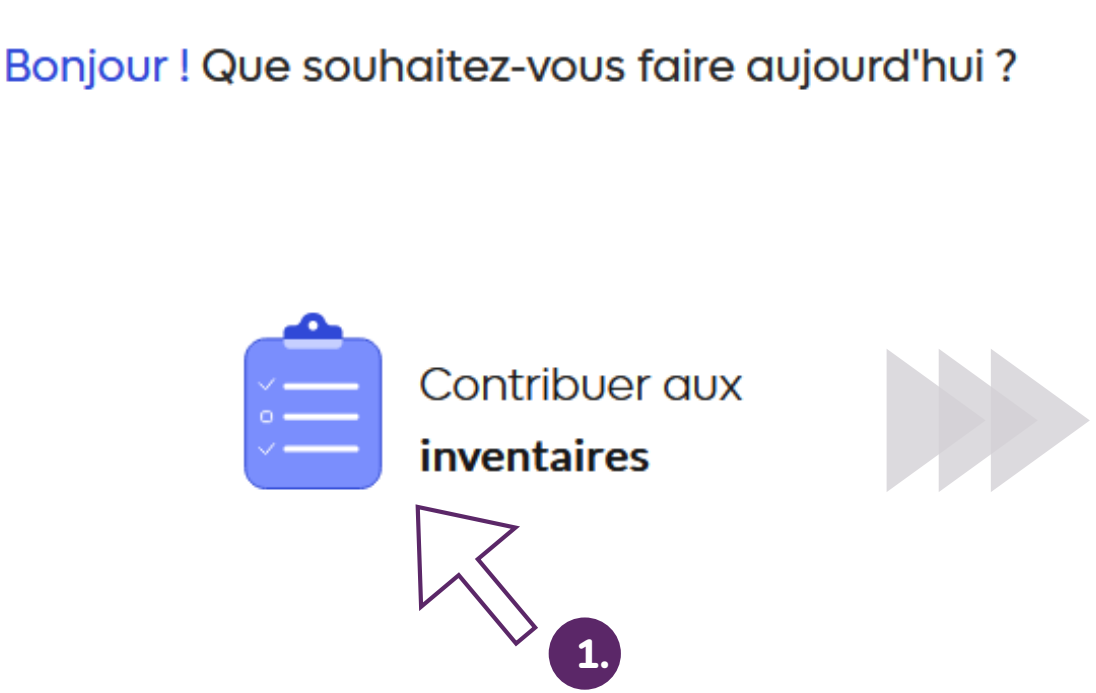

# 3. Participer à la suite de la démarche

## La plateforme collaborative

### 3.Les inventaires disponibles

**Je participe !**

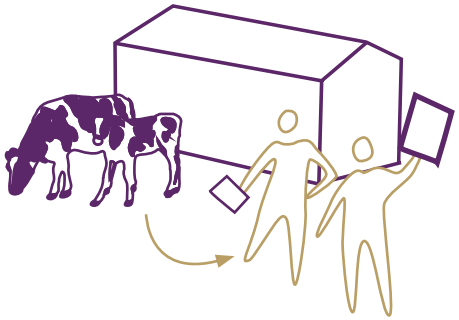

Recensement des changements de destination

Espaces à protéger d'intérêt patrimoniaux ou paysagers (bâti ou naturel)

Activités isolées hors des bourgs

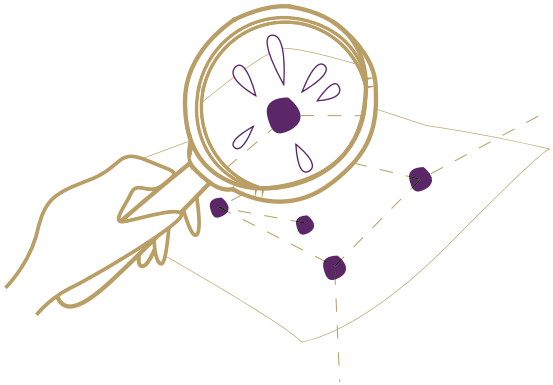

Problématiques environnementales identifiées

Liaisons douces à créer ou conforter

Elements naturels à créer

# 3. Participer à la suite de la démarche

## La plateforme collaborative

### 4. Placer un point

**RAPPEL**

Rappelle la tâche a effectuer et ce que cela signifie

**ZOOM/DEZOOM**

On se rapproche ou on prend de la hauteur sur la commune

**CARTE**

Vous pouvez choisir le fond de plan sur lequel vous souhaitez travailler

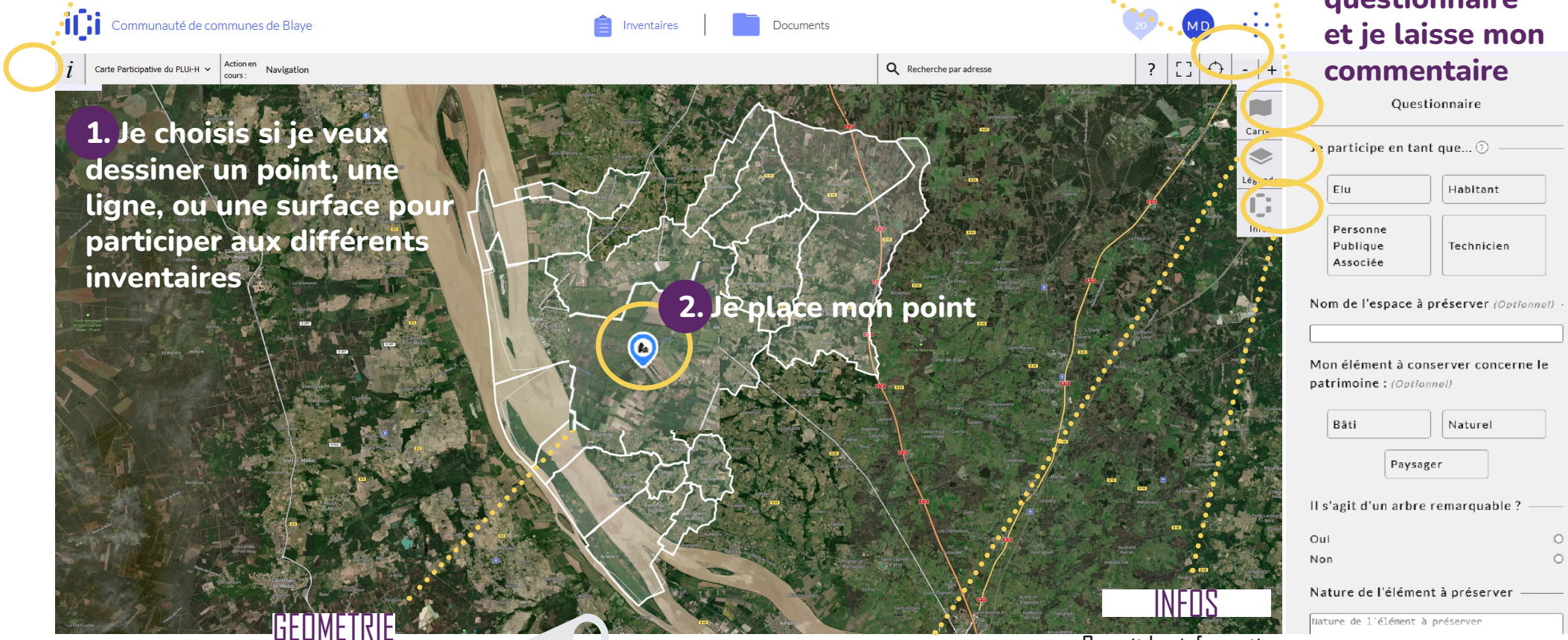


**GEOMETRIE**

Le point apparaît ainsi, en fonction du qualificatif que vous lui avez donné

**LÉGENDE**

On voit la définition des couleurs appliquées sur les lieux identifiés

**INFOS**

On voit les informations relatives au marqueur selectionné